

COLLECTE DE PNEUMATIQUES

À partir du 15 mars 2021

Les points de collecte :

- ✓ Déchetterie à **DAMERY**
- ✓ Déchetterie à **MAREUIL-LE-PORT**
- ✓ Déchetterie à **MONTMORT-LUCY**



Conditions de dépôt :

- Collecte **réservée aux particuliers** habitant sur le territoire de la CCPC,
- Présentation obligatoire de la carte d'accès en déchetterie, ou d'un justificatif de domicile,
- Dépôt limité à **4 pneus maximum par foyer et par an**,
- Pneus **déjantés** uniquement,

PNEUS ACCEPTÉS	PNEUS REFUSÉS
<ul style="list-style-type: none">✓ Pneus déjantés✓ Pneus « propres »✓ Pneus des particuliers✓ De 1 à 4 pneus par foyer✓ Pneus entiers	<ul style="list-style-type: none">✓ Pneus avec jantes✓ Pneus souillés (huile, peinture ...) et terreux✓ Pneus de professionnels (garages, agriculteurs ...)✓ Plus de 4 pneus par foyer✓ Pneus déchirés ou coupés
Les types de pneumatiques	
<p>Véhicules légers :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Tourisme✓ Camionnette✓ 4x4✓ Moto✓ Scooter✓ Quad	<p>Poids lourds :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Camion✓ Engin agricole✓ Chenille <p>Véhicules non-motorisés :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Vélo, VTT

Les distributeurs sont dans l'obligation de reprendre vos anciens pneus si vous en achetez chez eux, dans la mesure où leur prix de vente inclut une taxe de participation aux frais de reprise et de recyclage. 1 pneu acheté en magasin = 1 pneu repris